

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 5 (1932)
Heft: 7

Vereinsnachrichten: Assemblée générale de la Section romande de l'Union Suisse pour l'Amélioration du Logement, à Lausanne, le 2 Juillet 1932

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour eux que s'ils peuvent obtenir le prêt complet dans un délai inférieur à 6 ans dès la date de leur entrée et sous réserve que la gestion et l'administration de la Caisse d'Épargne soient conduites avec le maximum de prudence et d'économie possibles. En outre, ces Caisses dépendent dans une certaine mesure de la solvabilité de leurs membres et la crise présente n'est pas pour rassurer à ce point de vue, étant donné que les engagements sont pris à longue échéance, généralement 20 ans, pour des personnes qui ne possèdent que très peu de capital propre et doivent payer leurs mensualités sur les salaires et les traitements.

L'opinion d'un expert.

Bref, les renseignements complémentaires donnés dans l'assemblée générale de l'Union Suisse pour l'amélioration du logement par un expert qui, indépendant de toute attache, a pu parler avec la plus complète objectivité, ne sont pas pour encourager, tant s'en faut, à la souscription d'un engagement auprès d'une Caisse d'épargne de construction. La discussion qui a suivi l'exposé principal, discussion au cours de laquelle ce sont fait entendre les défenseurs de ces entreprises n'a pas affaibli la valeur des conclusions du rapporteur.

Assemblée générale de la Section romande de l'Union Suisse pour l'Amélioration du Logement, à Lausanne, le 2 juillet 1932.

L'assemblée est ouverte à 10 h. 30 sous la présidence de M. Freymond, après lecture du procès-verbal par le nouveau secrétaire, M. Veillard, qui remplace M. Gilliard dans ces fonctions, le président résume l'activité de la Section:

Constructions. L'année 1931 a été pour nos sociétés coopératives comme pour les constructeurs en général une année exceptionnellement active si bien que l'on constate aujourd'hui que les besoins de la population sont non seulement largement couverts, mais encore dépassés. Un certain nombre de tentatives ont été faites pour réaliser des habitations répondant aux tendances nouvelles de l'architecture moderne. Il est difficile de dire aujourd'hui si elles sont passagères ou iront en se développant. Au point de vue économique elles ne présentent pas actuellement des avantages sensibles.

Un groupement de coopérateurs de Montreux a décidé de constituer une coopérative d'habitation en vue de la construction de 36 logements. Le président de la Section romande a pu leur prêter son appui en donnant une conférence sur cette question.

Le **Bulletin « L'Habitation »** a pu paraître d'une façon plus régulière cette année grâce aux arrangements pris avec l'éditeur. Il a pu continuer à subsister avec les subventions allouées par les sociétés qui en ont fait leur organe officiel. Cependant, ensuite des difficultés financières qu'il suscite à l'éditeur, le Comité sera obligé d'envisager un autre mode de publication, il ne sera toutefois pris aucune décision sans que les sociétés intéressées ne soient consultées.

Les rapports avec le **Comité Central** sont, comme par le passé, très cordiaux.

Une partie du **fonds de roulement** destiné à la

Suisse romande est actuellement inemployé par suite de la crise du bâtiment qui rend la réalisation de nouveaux projets fort difficile.

En ce qui concerne la **baisse des loyers** et les **caisses d'épargne de construction** (Bausparkassen), ces questions ont fait l'objet d'exposés suivis de discussion à l'assemblée générale de Zurich. Le lecteur en trouvera le résumé, dans le compte-rendu de cette assemblée reproduit ci-dessus.

Après avoir entendu le rapport présidentiel et celui du caissier M. Ribi, ainsi que des vérificateurs des comptes, l'assemblée donne décharge au Comité.

Une fort intéressante causerie de M. le syndic Gaillard, sur l'utilisation de l'énergie électrique dans l'économie ménagère a suivi la séance administrative, nous en donnerons un résumé dans un prochain numéro.

Après le déjeuner en commun, et après avoir entendu un court exposé de M. Gilliard, architecte, les participants ont visité dans un autocar mis gracieusement à leur disposition les nouveaux groupes de la *Fondation du Logement ouvrier* à La Borde, ceux de la *Société coopérative de la maison ouvrière* au même endroit, ensuite les deux étapes de la *Société coopérative de la maison familiale* à Belleveaux, et enfin l'imposant groupe en construction à Couchirard entrepris par la *Société coopérative d'habitation*. Nous espérons publier, au cours de cette année, quelques articles avec illustrations sur ces diverses constructions, ce qui nous dispense de donner des détails dans le présent compte rendu.

N'oublions pas l'aimable geste de la Coopérative de Lausanne qui n'a pas failli à la bonne tradition vaudoise en offrant, après ces intéressantes visites, le verre de l'amitié.

Bilan de 1932

ACTIF	
Chèques postaux, à nouveau	Fr. 386,83
Banque cantonale, à nouveau	» 3.056,30
Débiteurs:	
cotisations imp. à nouveau	» 630,—
subventions diverses, à nouveau	» 1.086,—
Sections:	
Chaux-de-Fonds	» 11.500,—
Genève	» 20.000,—
Fribourg	» 7.000,—
Lausanne	» 10.000,—
	Fr. 53.659,13

PASSIF:	
Solde redû au caissier au 31 déc. 1931	Fr. 352,15
Avances de la Caisse Centrale	» 48.900,—
Capital ancien	4543,03
Déficit P. P. 1931	136,05
	» 4.406,98
	Fr. 53.659,13

Compte profits et pertes 1932

DOITS:	
Frais d'administration	Fr. 200,80
Compte « Habitation », pour balance de ce compte	» 219,05
Subventions diverses	» 350,—
	Fr. 769,85

AVOIR:	
Intérêts sur Chèques postaux et Banque	Fr. 66,30
Cotisations encaissées	» 567,50
Capital déficit de l'exercice	» 136,05
	Fr. 769,85